



ANNEXE

FICHE DE POSTE D'UN ARCHITECTE

I-DIPLOME ET FORMATION :

- Être Architecte ;

II-EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Avoir une expérience dans un emploi similaire est souhaitable ;

III- COMPETENCES REQUISES :

- Maîtrise des lois et procédures régissant l'urbanisme et l'architecture, en matière de planification et gestion urbaine ;
- Connaissance des normes régissant la construction et l'aménagement (normes architecturales, normes urbaines, grille des équipements...) ;
- Maîtrise des outils informatiques en relation avec le domaine de l'urbanisme (Autocad, Archicad, Photoshop...) ;
- Avoir un bon niveau rédactionnel aussi en arabe qu'en français.

IV -QUALITE PERSONNELLES :

- Dynamique, motivé et sérieux ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Avoir une vision prospective ;
- Avoir une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Avoir une disponibilité et mobilité dans le travail ;
- Autonomie dans l'organisation du travail et bonne faculté d'analyse, d'organisation et de synthèse ;
- Qualités rédactionnelles ;
- Aisance relationnelle, écoute et capacité au dialogue, capacités d'encadrement.

V-DESCRIPTION DU POSTE :

Il a pour mission :

- Instruire les demandes de construire, de lotir, de morceler et de créer des ensembles immobiliers et ce, conformément aux procédures et de la réglementation en vigueur ;
- Gérer les commissions d'examen desdits dossiers ;
- Procéder à la pré-instruction des projets de lotir et de construire ;
- Participer aux commissions de contrôles des chantiers de construction et de lotissement ;
- Elaborer et assurer le suivi des documents d'urbanisme (SDAU, PA, PDAR, et ce, conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- Elaborer et assurer le suivi des études générales en urbanisme et en architecture (charte architecturale, projets de mise à niveau, plan de restructuration, transport, espace vert...) et ce, conformément aux procédures en vigueur ;
- Concevoir et définir les projets d'aménagement et étude de leur faisabilité ;
- Etudier et analyser la viabilité urbanistique, technique et économique d'opérations et la cohérence de ses spécificités avec les stratégies de l'Agence Urbaine de Khénifra.

